

Maitre Jean PRADAL

Huissier de Justice

4, Impasse des Tamaris
Le Clair Siret BP 15
11130 SIGEAN
Tel: 04 68 48 23 51
Fax: 04 68 48 81 54
E-mail: jean.pradal@jeanpradal.fr
PAIEMENT SECURISE EN LIGNE SUR: www.huissier-aude.fr
Ouverture de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 vendredi 17H00

Monsieur DEBITEUR Paul
3, rue du Palais
11130 SIGEAN

Référence à rappeler
Adebs :XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Nos n°s : 911664 / 2015

SIGEAN, le 26.01.2015

Les six à huit chiffres ou lettres sur le courrier reçu

AVIS DE SIGNIFICATION D'UN ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la Loi, je vous ai signifié l'acte suivant :

Un ACTE signifié en date du VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

A LA DEMANDE DE : Monsieur CREANCIER

Les circonstances rendant impossible la signification à la personne même ou à une personne habilitée, l'acte a été remis dans les conditions suivantes :

L'acte n'a pu être remis ce jour à votre domicile ou siège.

Il sera déposé, au plus tard, le prochain jour ouvrable en notre Etude.

Il vous appartient, dans le plus bref délai, de le retirer ou de le faire retirer par une personne que vous aurez mandatée par écrit à cet effet.

L'Huissier de Justice, peut à la demande du destinataire transmettre la copie de l'acte à une autre Etude où celui-ci pourra la retirer dans les mêmes conditions. Avis de signification contient copie de l'acte signifié.

Veillez agréer, mes salutations distinguées.

Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.
PAIEMENT SECURISE EN LIGNE SUR: www.huissier-aude.fr
CHIL n° 1 - Confidentialité et sécurité de vos données - Janvier 2014, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'audit.

Maitre Jean PRADAL
Huissier de Justice
4, Impasse des Tamaris
Le Clair Soleil BP 15
11130 SIGEAN
Tel: 04 68 48 23 51
Fax: 04 68 48 81 14
jean.pradal@wanadoo.fr
BPS: 16507-00032-88096034937-48
PAIEMENT CARTE BLEUE PAR TEL

SIGNIFICATION

Article XXX du Code des Procédures Civiles d'Exécution

L'AN DEUX MILLE QUATORZE et le QUATRE NOVEMBRE

Je, Maître Jean PRADAL, Huissier de Justice à la Résidence de SIGEAN (Aude), y demeurant 4, Impasse des Tamaris - Lotissement Clair Soleil, soussigné

A :

Monsieur DEBITEUR Olivier

1, rue Justice

11130 SIGEAN

Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE

Monsieur CREANCIER

Élisant domicile en mon étude,

EN VERTU DE

D'un JUGEMENT en date du X septembre XXXX précédemment signifié, et à ce jour définitif.

JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DE PAYER LES SOMMES SUIVANTES, (dont le détail vous est fourni ci-après) :

- | | |
|--|--|
| • PRINCIPAL CREANCE | |
| • DOMMAGES - INTERETS | |
| • DEPENS | |
| • ARTICLE 700 CPC | |
| • INTERETS ACQUIS au taux annuel de 4,29% | |
| • FRAIS EXTRAJUDICIAIRES | |
| • FRAIS EXECUTION TTC | |
| • Droit de Recouvrement ou d'Encaissement Art. 8 ttc | |
| • Coût de l'acte ttc | |
| À DEDUIRE LE(S) ACCOMPTE(S) REÇU(S) | |

SOLDE A PAYER en Euros

DETAIL DES ELEMENTS DE CREANCE

TRES IMPORTANT

Faute par vous de vous acquitter des sommes ci-dessus mentionnées, sauf à parfaire ou à diminuer, vous pourrez y être contraint par la SAISIE-VENTE de vos biens meubles à l'expiration d'un délai de HUIT JOURS à compter de la date du présent acte.



Les six à huit chiffres ou lettres sur l'acte reçu

Maître Jean PRADAL

Références : 911664/C 1/10843

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**